



Le Col. Thos. J. Thorpe.

Pour rester fidèles à la tradition, nous publions cette année, le 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1895-96 à la Nouvelle-Orléans.

Cette Revue renfermera tous les renseignements de nature à intéresser sur les progrès du commerce et de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques; elle renfermera également des matières dont l'abondance et la variété plairont même aux plus exigeants.

Ce numéro présente un intérêt plus qu'ordinaire, sera tiré à un nombre considérable d'exemplaires qui se répandront dans toutes les directions, autant dans les Etats voisins que dans les sections rurales de la Louisiane et en ville.

L'occasion sera donc exceptionnelle—elle ne s'offre qu'une fois l'an—pour les annonceurs tenant à s'adresser au public nombreux.

Nous prions ceux qui désirent des exemplaires de ce numéro, quel qu'il soit le nombre, de nous livrer leurs commandes le plus tôt possible.

Un vieux fat à une jeune fille. —Oh! mademoiselle, j'avais quelque chose de charmant à vous dire.

—Hum! hum!... attendez donc!... je ne me rappelle plus au juste.

—Sans doute vous vouliez me dire bonsoir!

—Oh! qu'est-ce donc? —Hum! hum!... attendez donc!... je ne me rappelle plus au juste.

—Sans doute vous vouliez me dire bonsoir!

—Oh! qu'est-ce donc? —Hum! hum!... attendez donc!... je ne me rappelle plus au juste.

—Sans doute vous vouliez me dire bonsoir!

—Oh! qu'est-ce donc? —Hum! hum!... attendez donc!... je ne me rappelle plus au juste.

—Sans doute vous vouliez me dire bonsoir!

—Oh! qu'est-ce donc? —Hum! hum!... attendez donc!... je ne me rappelle plus au juste.

—Sans doute vous vouliez me dire bonsoir!

—Oh! qu'est-ce donc? —Hum! hum!... attendez donc!... je ne me rappelle plus au juste.

—Sans doute vous vouliez me dire bonsoir!

Né à Louisville, Kentucky, le 21 août 1849, c'est le plus jeune fils de Chas. Thorpe, lequel—traité extrêmement courtois—était le premier enfant mâle blanc qui fut vu le jour dans l'état de l'Indiana. M. Thorpe père, propriétaire de la plantation de la Virginie, et arrière-petit-fils de Patrick Henry, le glorieux inspirateur de la révolution des Colonies Américaines contre la Couronne d'Angleterre.

Un an après la guerre, il alla s'établir à Philadelphie, Pennsylvanie, où il fit ses études de droit, sous la direction de E. H. Sharp, de Juge Thos. Bradford Dwight et de Furman Sheppard. Admis à la profession d'avocat pendant dix ans, durant cette période il fut attaché à la rédaction de plusieurs journaux et revues de droit, tels que le "Legal Intelligencer", le "Legal Gazette", le "Weekly Notes of Cases". Revue trimestrielle et qui jouissait d'une grande autorité, tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis.

En 1874, il présenta à la convention démocratique d'Etat, de la Pennsylvanie, et fit adopter un des principaux articles de la Déclaration des Droits de l'Etat. Il dénonça l'interdiction des troupes fédérales et les élections de la Louisiane. Cet article fut alors grand bruit et fut l'objet de vives discussions dans la Presse du Nord et de l'Ouest. Cette affaire aboutit au retrait des troupes fédérales de la Louisiane par le général Grant, et à la reconnaissance du suffrage de la Nouvelle-Orléans et de la suppression de la loi de 1867.

M. Thorpe vint s'établir en Louisiane, durant l'automne de 1880. Il exerce la profession d'avocat dans les paroisses de l'Etat de l'Ouest. C'est au printemps de l'année 1891, qu'il se fixa à la Nouvelle-Orléans où il réside, depuis lors, et où il est fait dans le barreau de la Nouvelle-Orléans.

Le colonel Thorpe est originaire de Philadelphie en 1871. Il a une nombreuse famille, une femme et cinq enfants, deux fils et trois filles.

On voit d'une partie des affaires de notre ville et en bonne amitié, d'un homme honnête, intelligent et habile, d'un bon citoyen, d'un brave soldat, d'un vrai patriote.

En 1874, il présenta à la convention démocratique d'Etat, de la Pennsylvanie, et fit adopter un des principaux articles de la Déclaration des Droits de l'Etat. Il dénonça l'interdiction des troupes fédérales et les élections de la Louisiane. Cet article fut alors grand bruit et fut l'objet de vives discussions dans la Presse du Nord et de l'Ouest.

M. Thorpe vint s'établir en Louisiane, durant l'automne de 1880. Il exerce la profession d'avocat dans les paroisses de l'Etat de l'Ouest. C'est au printemps de l'année 1891, qu'il se fixa à la Nouvelle-Orléans où il réside, depuis lors, et où il est fait dans le barreau de la Nouvelle-Orléans.

Le colonel Thorpe est originaire de Philadelphie en 1871. Il a une nombreuse famille, une femme et cinq enfants, deux fils et trois filles.

On voit d'une partie des affaires de notre ville et en bonne amitié, d'un homme honnête, intelligent et habile, d'un bon citoyen, d'un brave soldat, d'un vrai patriote.

En 1874, il présenta à la convention démocratique d'Etat, de la Pennsylvanie, et fit adopter un des principaux articles de la Déclaration des Droits de l'Etat. Il dénonça l'interdiction des troupes fédérales et les élections de la Louisiane. Cet article fut alors grand bruit et fut l'objet de vives discussions dans la Presse du Nord et de l'Ouest.

M. Thorpe vint s'établir en Louisiane, durant l'automne de 1880. Il exerce la profession d'avocat dans les paroisses de l'Etat de l'Ouest. C'est au printemps de l'année 1891, qu'il se fixa à la Nouvelle-Orléans où il réside, depuis lors, et où il est fait dans le barreau de la Nouvelle-Orléans.

Le colonel Thorpe est originaire de Philadelphie en 1871. Il a une nombreuse famille, une femme et cinq enfants, deux fils et trois filles.

On voit d'une partie des affaires de notre ville et en bonne amitié, d'un homme honnête, intelligent et habile, d'un bon citoyen, d'un brave soldat, d'un vrai patriote.

En 1874, il présenta à la convention démocratique d'Etat, de la Pennsylvanie, et fit adopter un des principaux articles de la Déclaration des Droits de l'Etat. Il dénonça l'interdiction des troupes fédérales et les élections de la Louisiane. Cet article fut alors grand bruit et fut l'objet de vives discussions dans la Presse du Nord et de l'Ouest.

M. Thorpe vint s'établir en Louisiane, durant l'automne de 1880. Il exerce la profession d'avocat dans les paroisses de l'Etat de l'Ouest. C'est au printemps de l'année 1891, qu'il se fixa à la Nouvelle-Orléans où il réside, depuis lors, et où il est fait dans le barreau de la Nouvelle-Orléans.

Le colonel Thorpe est originaire de Philadelphie en 1871. Il a une nombreuse famille, une femme et cinq enfants, deux fils et trois filles.

On voit d'une partie des affaires de notre ville et en bonne amitié, d'un homme honnête, intelligent et habile, d'un bon citoyen, d'un brave soldat, d'un vrai patriote.

En 1874, il présenta à la convention démocratique d'Etat, de la Pennsylvanie, et fit adopter un des principaux articles de la Déclaration des Droits de l'Etat. Il dénonça l'interdiction des troupes fédérales et les élections de la Louisiane. Cet article fut alors grand bruit et fut l'objet de vives discussions dans la Presse du Nord et de l'Ouest.

M. Thorpe vint s'établir en Louisiane, durant l'automne de 1880. Il exerce la profession d'avocat dans les paroisses de l'Etat de l'Ouest. C'est au printemps de l'année 1891, qu'il se fixa à la Nouvelle-Orléans où il réside, depuis lors, et où il est fait dans le barreau de la Nouvelle-Orléans.

Meeting des Républicains Blancs.

On sait que le parti républicain en Louisiane est divisé en deux camps bien distincts—il y a les républicains réguliers, ou si l'on veut de couleur, qui sont dirigés par Henry Demas, et les républicains blancs ou planteurs, sous les ordres directs de M. Howell.

A Port Ends.

Port Ends, 29 août, six heures du soir. Vent du Nord-est; temps chaud et sans nuageux.

NOUVELLES A LA MAIN.

Un hôpital.—John McCann, âgé de 50 ans, originaire d'Irlande, est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans, venant de Louisville et Nashville R. R. pour se faire soigner à l'hôpital. Il a été immédiatement admis à l'hôpital par le Dr. Michael O'Leary, et se trouve à l'heure actuelle, et étant sans ressources, il a été envoyé à l'hôpital.

Fracture.—Hier soir, à neuf heures, Frances Rosier, petite fille de couleur, âgée de 12 ans, a été blessée à l'épaule par un coup de couteau à l'épave gaocho.

Blessé.—En travaillant, hier matin, dans le jardin de M. Joseph Darrich, âgé de 42 ans, a été grièvement blessé à la jambe droite. Il est arrivé, hier soir, à la Nouvelle-Orléans et a été transporté à l'hôpital.

Température de 29 août 1896. Thermomètre de E. L. Cahen, Opticien, No 142 rue de Canal.

Ventes Insrites au Bureau des Allénations.

Y. O. Home Investment Co. et Thos. Ferrel, un terrain bordé par les rues Palmyre, Perrot, Scott et Banks \$500.

Y. O. City and Lake \$4 (Gold) 92

Bulletin Financier.

Samedi, 29 août 1896.

Orléans et stable. 7 3/16

Bulletin Commercial.

Samedi, 29 août 1896.

Orléans et stable. 7 3/16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.